

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.892.2004.TREATIES-4 (Notification Dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE CONDITIONS UNIFORMES
APPLICABLES AU CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES
À ROUES ET LA RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES CONTRÔLES

VIENNE, 13 NOVEMBRE 1997

ACCEPTATION D'AMENDEMENT À L'ARTICLE 12 DE L'ACCORD¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.142.2004.TREATIES-1 du 1^{er} mars 2004, concernant l'amendement proposé par la Finlande à l'article 12 de l'accord susmentionné, communique :

Au 1^{er} septembre 2004, c'est-à-dire à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la communication du projet d'amendement par le dépositaire, les Parties contractantes n'ont pas formulé d'objection. En conséquence, l'amendement est réputé accepté. Conformément au paragraphe 3 de l'article 10 de l'Accord, il entrera en vigueur pour toutes les Parties contractantes trois mois après la date de l'acceptation, soit le 1^{er} décembre 2004.

Le 2 septembre 2004

¹ Voir notification dépositaire C.N.142.2004.TREATIES-1 du 1^{er} mars 2004
(Proposition d'amendement par la Finlande à l'article 12 de l'Accord)

